



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Lons-le-Saunier, le – 2 MAI 2022

**Le Préfet du Jura**

à

**Mesdames et messieurs les Maires**

Pour information à :

- Monsieur le secrétaire général
- Monsieur le sous-préfet de Dole
- Madame la sous-préfète de Saint-Claude
- Monsieur le président de l'association des maires du Jura
- Monsieur le président du conseil départemental du Jura
- Mesdames et Monsieur les parlementaires

**Objet :** Pavoisement des édifices publics

Conformément aux instructions de Monsieur le Premier ministre, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises les jours suivants :

- **Le dimanche 8 mai 2022 :**
  - **77<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945** (*Le texte du message de Madame la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, qui sera lu lors de cette cérémonie, vous sera transmis dès que possible*)
  - **Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme**
- **Le lundi 9 mai 2022 :** Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950
- **Le mardi 10 mai 2022 :** Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage

**Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.**

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles pour que ces instructions soient respectées.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,

  
Maxime GUTZWILLER